



Daniel Buren et Patrick Bouchain, Les Amateurs, Quai des Antilles, Nantes, création permanente Estuaire 2007 © Bernard Renaud/LVAN

13^e

JOURNÉES NATIONALES
DE FORMATION DES PROFESSIONNELS
DES **SESSAD** | **NANTES**

12.13.14
NOV 2018

**QUELLE FONCTION « D'APPUI RESSOURCE »
LE SESSAD PEUT-IL PROPOSER AUX ACTEURS
DE SON TERRITOIRE ?**

**Atelier
N°3**



ANIMATRICE

Marie-Laure RADIOYES - Cadre socio-éducatif, SESSAD TED « Mille Sabords » (35), Centre Hospitalier Guillaume Régnier

RAPPORTEURE

Nathalie MARTINEZ - Conseillère technique, CREA-ORS Occitanie

INTERVENANTS

Camille POTTIER - Neuropsychologue, SESSAD autisme, Brest (29)

Christelle GOSSELIN - Educatrice spécialisée, SESSAD autisme, Brest (29)

Marc DAUGUET - Enseignant spécialisé / coordonnateur pédagogique, SESSAD Jean Duret (44)

Isabelle COUGOULIC - Formatrice ASH, SESSAD Jean Duret (44)

Argumentaire

La fonction "d'appui-ressource" a été introduite dans la nomenclature des "Prestations" de la réforme de la tarification Serafin-PH et elle a été également reprise dans la circulaire du 2 mai 2017 qui définit la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021). Cette fonction, déjà mise en œuvre par certains SESSAD mais que peuvent désormais remplir et valoriser financièrement toutes les structures médico-sociales, vise à faire profiter de leur expertise d'autres acteurs que les seules personnes accompagnées de leur file active. Plutôt que de multiplier des dispositifs dédiés à des expertises singulières, il s'agit d'utiliser et de fédérer, au plus près des besoins du local, des connaissances et savoir-faire liés à un mode d'intervention, un métier, un outil ou une méthode (notamment en termes de communication), ou encore à un public particulier.

Ainsi, potentiellement, toute structure médico-sociale peut sensibiliser, informer, former, délivrer des conseils aux acteurs de la Cité pour favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun (école, lieux de culture, de loisirs, etc.). Des structures spécialisées sur des publics ciblés (TSA, DYS, épilepsie, déficience intellectuelle, handicap sensoriel, etc.) sont également en mesure d'apporter un appui à d'autres établissements et services médico-sociaux "généralistes" ou insuffisamment "outillés" pour répondre à certains besoins (en lien notamment à des troubles associés). De même, l'appui aux intervenants à domicile (SAAD, SSIAD, etc.) peut être utile pour étayer l'expertise de ces derniers dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et favoriser ainsi les projets inclusifs. Des équipes pluridisciplinaires d'ESMS peuvent aussi apporter une compétence et une contribution précieuse à des évaluations individuelles par exemple en participant à des commissions mises en place par la MDPH. Enfin, les ESMS sont invités à exercer une fonction d'appui-ressource auprès d'aidants familiaux pour contribuer à leur soutien ou encore valoriser leur expertise par le biais d'informations et de formations.

Cet atelier propose de mieux identifier les formes potentielles que recouvre cette fonction d'appui-ressource au sein des SESSAD, au travers d'exemples concrets développés par certains services.

Atelier N°3 : QUELLE FONCTION « D'APPUI RESSOURCE » LE SESSAD PEUT-IL PROPOSER AUX ACTEURS DE SON TERRITOIRE ?

Introduction

Cet atelier avait pour objectif de mieux identifier les formes potentielles que recouvre la fonction « d'appui ressource » au sein des SESSAD. Pour tenter de mieux comprendre cette fonction et de répondre aux questions qu'elle soulève, les débats de l'atelier se sont appuyés sur l'expérience originale de deux SESSAD qui ont mis en place la fonction « d'appui-ressource » qu'ils proposent aux acteurs de leur territoire.

Le premier témoignage est celui du SESSAD autisme de Brest, dont la mission d'appui consiste à apporter un soutien aux structures non spécialisées dans l'accompagnement des jeunes avec autisme et autres TED, afin qu'ils soient en mesure de s'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS et ANESM) dédiées à ce public. La neuropsychologue et l'éducatrice spécialisée ont présenté la mise en place d'une mission d'appui, de la réception de la demande à partir de la fiche contact, à la rencontre avec la structure pour évaluer les besoins et enfin à l'élaboration du plan d'action.

Le second témoignage est centré sur le travail d'appui entre le SESSAD d'ITEP Jean Duret de Nantes et l'Inspection académique de Loire Atlantique dans ses différentes phases : en amont de la collaboration, pendant et après. L'enseignant coordonnateur du SESSAD et la formatrice ASH de l'Inspection académique ont présenté la méthodologie de l'intervention, les questions, attentes et objectifs de cette fonction d'appui ressource.

1. Le cadre règlementaire et général de la mission d'appui ressource

La fonction d'appui ressource a été introduite dans la nomenclature des "Prestations" de la réforme de la tarification SERAFIN-PH. Cette fonction a été ensuite reprise dans la circulaire du 2 mai 2017 qui définit la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021).

Cette fonction, déjà mise en œuvre par certains SESSAD mais que peuvent désormais remplir et valoriser financièrement toutes les structures médico-sociales, vise à faire profiter de leur expertise d'autres acteurs que les seules personnes accompagnées de leur file active. Plutôt que de multiplier des dispositifs dédiés à des expertises singulières, il s'agit d'utiliser et de fédérer, au plus près des besoins du local, des connaissances et savoir-faire liés à un mode d'intervention, un métier, un outil ou une méthode (notamment en termes de communication), ou encore à un public particulier.

Ainsi, potentiellement, toute structure médico-sociale peut sensibiliser, informer, former, délivrer des conseils aux acteurs de la Cité pour favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun (école, lieux de culture, de loisirs, etc.). Des structures spécialisées sur des publics ciblés (TSA, DYS, épilepsie, déficience intellectuelle, handicap sensoriel, etc.) sont également en mesure d'apporter un appui à d'autres établissements et services médico-sociaux "généralistes" ou insuffisamment "outillés" pour répondre à certains besoins (en lien notamment à des troubles associés). De même, l'appui aux intervenants à domicile (SAAD, SSIAD, etc.) peut être utile pour étayer l'expertise de ces derniers dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et favoriser ainsi les projets inclusifs. Des équipes pluridisciplinaires d'ESMS peuvent aussi apporter une compétence et une contribution précieuse à des évaluations individuelles par exemple en participant à des commissions mises en place par la MDPH. Enfin, les ESMS sont invités à exercer une fonction d'appui-ressource auprès d'aidants familiaux pour contribuer à leur soutien ou encore valoriser leur expertise par le biais d'informations et de formations.

1.1. Les modalités de la mission d'appui du SESSAD autisme de Brest

1.1.1. Présentation du SESSAD

Le SESSAD autisme de Brest est géré par le CHRU de Brest. Il a un agrément de 30 places pour des enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans présentant des troubles du spectre de l'autisme.

La neuropsychologue et l'éducatrice spécialisée du SESSAD de Brest ont fait une présentation à deux voix de la mise en place de la fonction d'appui ressource pour lancer la réflexion et servir de point d'appui aux échanges et aux débats autour de cette fonction.

1.1.2. Présentation de la mise en place de la mission d'appui dans le Finistère

Dans le cadre de son plan d'actions régional 2014-2017, le Centre Régional Autisme de Bretagne a identifié les actions prioritaires à mener afin d'améliorer l'accompagnement des personnes ayant des troubles envahissants du développement.

L'une des actions majeures du plan est l'organisation d'une territorialisation de l'offre d'accompagnement qui s'est traduite par la publication par l'ARS, en concertation avec les quatre conseils départementaux, du schéma cible de l'offre d'appui à l'accompagnement des personnes avec TED en Bretagne.

1.1.3. Le cadre de la mission d'appui

La mission d'appui consiste à apporter un soutien aux structures et services non spécialisés dans l'accompagnement des personnes avec autisme et autres troubles envahissants du développement, afin qu'ils puissent s'approprier les modalités d'accompagnement recommandées par la Haute Autorité de Santé et l'ANESM.

L'appui apporté se fait dans le cadre de missions ponctuelles à travers différentes missions telles que :

- L'accompagnement à la santé, qui englobe la santé physique et mentale et permet une sensibilisation ainsi qu'un apport d'outils variés dans cette thématique
- L'évaluation fonctionnelle, qui vise à proposer des séquences d'apprentissage permettant une appropriation des outils et techniques d'évaluation
- L'élaboration du projet personnalisé
- Les « comportements problèmes » et notamment leur prévention
- La démarche d'amélioration continue de la qualité, qui peut recouvrir des aspects tels que des actions de sensibilisation sur l'autisme et les troubles envahissants du développement
- L'animation du réseau territorial, en lien avec le CRA Bretagne, les établissements et services d'appui participent à l'animation du réseau territorial

1.1.4. Le public et les objectifs visés par la mission d'appui

1.1.4.1. Le public visé

Les services ayant une mission d'appui, dont le SESSAD Autisme de Brest, interviennent en priorité en appui aux professionnels d'établissements ou services, notamment auprès de trois types de bénéficiaires :

- des SESSAD non spécialisés dans les TSA car la finalité est l'intégration d'enfants et d'adolescents TSA dans des SESSAD non spécialisés,
- des établissements médico-sociaux,
- des établissements de droit commun, tels que les crèches, les établissements scolaires, de loisirs, etc.

1.1.4.2. Les objectifs visés

Les prestations d'appui sont destinées à former les professionnels des structures médicosociales, les sensibiliser sur l'autisme et les troubles envahissants du développement, en s'appuyant et en diffusant les recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'ANESM pour formaliser des outils.

Sur la base du volontariat, l'équipe dédiée de la mission d'appui est composée d'une éducatrice spécialisée (0.20 ETP), d'une infirmière (0.10 ETP), d'un ergothérapeute (0.20 ETP) et d'une neuropsychologue (0.20 ETP), soit un total pour cette mission de 0.70 ETP.

1.1.4.3. La mise en place d'une mission d'appui

Dans le Finistère, 3 SESSAD d'appui ont été identifiés, dont le SESSAD Autisme de Brest. Les établissements et services ayant une mission d'appui sont répertoriés et présentés sur le site Internet du CRA de Bretagne. Ainsi, les établissements et services disposent des noms et adresses de chaque structure d'appui ainsi que des modalités de contact.

Dès réception de la demande d'une structure par le chef de service du SESSAD Autisme de Brest, via la fiche contact (cf./ page suivante), une rencontre est programmée au cours de laquelle est élaboré le plan d'action. Ce temps est nécessaire pour évaluer plus précisément les besoins de la structure.

FICHE DE CONTACT		
Structure		
Adresse		
Public accueilli Agrément (nombre de places)		
Professionnel demandeur	Nom : Fonction : Disponibilités :	Mail : Téléphone :
DEMANDE DE LA STRUCTURE		
<input type="checkbox"/> Information générale sur l'autisme <input type="checkbox"/> Appui à l'accès à la santé <input type="checkbox"/> Appui relatif aux outils d'évaluation <input type="checkbox"/> Appui à la méthodologie de mise en œuvre du projet personnalisé <input type="checkbox"/> Appui relatif aux outils éducatifs <input type="checkbox"/> Appui aux missions à destination des partenaires <input type="checkbox"/> Appui à destination des familles <input type="checkbox"/> Appui aux comportements problématiques <input type="checkbox"/> Autre (préciser)		
<u>Quelles sont vos attentes ?</u>		
Propositions de l'établissement d'appui		
	Modalités de l'appui	Intervenant
Observation		Date

1.1.4.4. Un exemple de sensibilisation dans un IME pour déficients intellectuels

Dans cet IME, ont été programmées 6 journées de sensibilisation relatives à deux grands domaines, à savoir :

- L'intégration sensorielle ;
- L'analyse fonctionnelle et la gestion des comportements problèmes.

Ces journées de sensibilisation ont été réalisées auprès de l'ensemble des professionnels de l'IME. La première journée s'appuie sur une présentation théorique sous la forme de partage d'expériences à partir d'un diaporama, de vidéos et d'images. Lors de ces séances, il s'agit de partir des expériences de terrain du SESSAD pour faciliter les échanges réciproques et réfléchir ensemble à la mise en place d'outils.

Après 3 séances, un retour aux équipes est proposé afin d'identifier le réalisable pour trouver une stratégie commune.

La sensibilisation a été très appréciée des professionnels, car il s'agit d'un réel partage d'expériences et de savoirs, qui n'est pas sous la forme de « donneurs de leçon ». Par ailleurs, une réflexion a été menée sur comment transmettre aux équipes de façon la plus accessible possible.

Cette mission d'appui a permis l'évolution et le développement des compétences de l'équipe ainsi que l'enrichissement des pratiques.

En interne, cela permet non seulement de développer d'autres compétences mais également de travailler avec différents partenaires comme par exemple les AVS. Récemment, une journée entre parents et professionnels a été mise en place afin de favoriser l'implication des familles. Cela permet de rappeler la place première qu'occupent les parents. Les intervenants ont ainsi démontré combien il est enrichissant de travailler avec les parents, qui apportent leur propre expertise.

1.2. Les modalités de la mission d'appui au sein du SESSAD ITEP Jean Duret (44)

1.2.1. Présentation du SESSAD

Le SESSAD ITEP Jean Duret est situé à Nantes, il est géré par la Fondation OVE. Il a un agrément de 40 places pour des enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 3 à 20 ans présentant des troubles psychologiques.

1.2.2. La fonction d'appui ressource entre un SESSAD et une Inspection académique

L'enseignant spécialisé et coordonnateur pédagogique du SESSAD Jean Duret et la formatrice au pôle Adaptation Scolaire et Handicap de l'Inspection académique de la Loire Atlantique ont fait état de la mise en place en 2017 de la fonction d'appui ressource entre le SESSAD et l'Inspection académique du département.

1.2.2.1. Le contexte

En amont de la mise en place de la fonction d'appui, la formatrice au pôle Adaptation Scolaire et Handicap de l'Inspection académique du département a reçu un groupe de 25 stagiaires enseignants pour travailler la question de la scolarisation des élèves appelés « troublants troublés ».

Après trois heures d'échanges, le formateur fait le bilan suivant : la majorité du temps de cette session a été consacré à des échanges informels souvent entre eux. Ils avaient des choses à décharger. Ils parlent de maltraitance de l'institution vis-à-vis des élèves qui n'ont pas leur place à l'école mais en structure de soin. Ils indiquent ne pas être soutenus et évoquent l'impossibilité d'aider les élèves en raison du secret professionnel.

Suite à ce bilan, la formatrice de l'Inspection académique a pris contact avec le SESSAD ITEP Jean Duret de Nantes. Une réunion de préparation est programmée, à laquelle participent la formatrice de l'Inspection académique, la chef de service, l'enseignant coordonnateur, le psychologue et une éducatrice du SESSAD. Après un échange, notamment autour des champs de compétences en vue des prises de parole, a été définie la méthodologie de l'intervention conjointe.

1.2.2.2. La méthode retenue

Le SESSAD souhaitait que les trois pôles soient représentés, à savoir le thérapeutique, l'éducatif et le pédagogique. L'équipe est donc composée d'un éducateur, d'un psychologue et d'un enseignant.

Face au contexte tendu de la session précédente, la méthode retenue se présente sous la forme d'un « contrat moral » afin d'éviter la frustration et de favoriser un dialogue ouvert entre les participants et les intervenants.

1.2.2.3. Le déroulement de la formation

Pour faciliter la prise de la parole, les enseignants stagiaires sont invités à constituer géographiquement dans la salle 4 ou 5 groupes leur permettant d'échanger entre eux.

La matinée débute par le questionnement suivant de la part des intervenants : « quelle est la question essentielle à laquelle vous souhaitez que l'on réponde ? » A noter que dès le début de la session, les stagiaires sont informés que les questions hors champ ou ne s'inscrivant pas dans la thématique ne seront pas traitées. Les professionnels formulent leurs réponses en groupes, dans lequel est nommé un rapporteur, qui fait un retour sur les expressions et les attentes du groupe. Les intervenants assurent la mise en commun et listent les demandes. Puis, le psychologue les renvoie en groupes et leur demande de définir en 15 minutes ce qu'est un enfant avec difficultés comportementales.

Ensuite, chaque intervenant se répartit les réponses aux questions en fonction de sa profession. Ainsi, la formatrice répond sur les aspects administratifs et institutionnels, l'enseignant sur la pédagogie et le collectif, le psychologue sur la connaissance du trouble et enfin l'éducatrice spécialisée sur les familles. Il en ressort des propos très forts envers l'institution, du type « on n'a pas signé pour ça », ou encore « chez les enseignants, on n'envisage pas ou peu de changer de parcours professionnel ». Il faudra une heure pour que les stagiaires se dégagent de la posture corporatiste et parviennent à une démarche de questionnement professionnel.

L'analyse de ce temps de sensibilisation montre que le travail a été rendu possible grâce à la légitimité de cette triple parole sécurisante, complémentaire et cadrante. Le psychologue a permis un éclairage à la fois théorique et proche du vécu des enseignants. Son implication a permis aux stagiaires d'exprimer leur souffrance au travail. L'éducatrice spécialisée a favorisé l'ouverture du champ réflexif des enseignants et l'élargissement des perspectives. Enfin, l'enseignant spécialisé a joué le rôle de « passerelle » entre le vécu quotidien en classe et le travail avec des professionnels extérieurs.

Ainsi, cette fonction d'appui ressource a amené les stagiaires à prendre de la distance, à réfléchir au fait que le comportement de l'enfant en classe est une invitation à le penser, pas pour ce qu'il dit mais pour ce que cela veut dire.

2. Synthèse des échanges avec les participants

Lors de cet atelier, les participants ont échangé sur plusieurs points :

- ▶ La mission première d'un SESSAD est d'être ressource sur son environnement.
 - Dans une région, un SESSAD indique que les difficultés de déplacements sur des zones blanches en moyenne montagne l'ont amené à s'appuyer davantage sur le CRA et sur l'équipe mobile TSA au-delà de la zone de l'agglomération. Cela a permis des échanges entre l'équipe du SESSAD et l'équipe mobile et surtout de « tricoter » au profit de l'enfant concerné.
 - Etre ressource sur l'environnement signifie d'aller vers les ressources du territoire pour qu'elles connaissent mieux le secteur médico-social, qui est dans la majorité des cas méconnu ou à clarifier. Ces sensibilisations facilitent l'inclusion des enfants dans les divers dispositifs et/ou lieux de vie.

- ▶ Le financement de la fonction d'appui ressource
 - Bien qu'essentielle (« la fonction d'appui ressource est l'ADN des SESSAD »), il est souvent difficile d'honorer ce type d'action sans fonds dédiés ou résultant d'appels à projets.
 - En Bretagne, un appel à projet en 2016 sur le troisième Plan Autisme a permis l'obtention de crédits, permettant ce type de financement.
 - D'autres SESSAD ont évoqué la recherche de financements pour venir en appui ressource à des CHU, des jardins d'enfants, ou encore un financement via un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale, grâce à un montage particulier.
 - Sur ce même point, le frein majeur réside dans le fait que les budgets de l'Education nationale sont contraints voire nuls.

- ▶ Quid de la valorisation de la mission d'appui ressource ?

En Bretagne, un rapport d'activité type est fourni par l'ARS qui valorise ce type d'action au-delà des actes spécifiques d'un SESSAD. Le partage du document se fait avec l'ARS via un tableur Excel. De même, la connaissance sur le territoire se fait via le CRA, qui a distribué des plaquettes. De plus, l'ARS de Bretagne a adressé à tous les SESSAD les informations concernant cette fonction d'appui ressource, ce qui permet d'identifier la structure d'appui ressource par territoire de santé.

L'autre aspect majeur est que la mission d'appui ressource soit incluse dans SERAFIN PH, ce qui permettra de faire évoluer cette mission.

► La nécessité de promouvoir la mission d'appui ressource pour développer des collaborations dans le but d'aider les jeunes sans solution, inscrits sur liste d'attente, d'où l'importance de faire vivre ce type d'actions et de communiquer.

► L'importance dans la mission d'appui ressource de ne pas se positionner en tant que « donneur de leçons » mais dans le partage.

Un SESSAD spécialisé dans la déficience sensorielle, de plus en plus appelé pour intervenir dans les collèges et lycées, mais aussi en maison de retraite pour faire face à la surdité des résidents, note qu'il n'est pas facile d'intervenir devant d'autres professionnels, car on ne peut pas s'improviser formateur.

- L'intervenante répond en insistant sur le fait que la fonction d'appui n'est pas de la formation mais bien du partage d'expériences et d'outils.
- C'est dans cet esprit également que se positionne un SESSAD en Pays d'Auge, qui anime un réseau à l'initiative de la Maison des Adolescents.
- Cette mission, c'est finalement la capacité à accepter que l'on ne peut tout savoir et de prendre appui sur d'autres partenaires plus compétents pour aider à solutionner un problème. C'est chercher ensemble la solution pour permettre une meilleure harmonie.

3. Conclusion

Ces fonctions « d'appui-ressource » entre les SESSAD et les acteurs de leur territoire sont nécessaires et primordiales, à condition qu'elles se situent dans une véritable coconstruction et un partage d'informations, d'expériences et d'outils. Pour ce faire, et c'est bien ce qu'ont montré les intervenants de cet atelier, il est nécessaire de créer des interactions, des liens entre les SESSAD et l'environnement et ainsi favoriser la mise en place de coopérations sur les territoires. La mission d'appui ressource nécessite de bien connaître et couvrir l'ensemble du territoire sur lequel intervient le SESSAD. Cela passe d'abord par l'identification de l'ensemble des ressources sur un territoire (les structures de droit commun, spécialisées dans le champ du handicap, sanitaires et enfin celles liées à l'emploi et au travail) puis ensuite par le travail avec les acteurs pour se découvrir mutuellement.

Ce type d'initiatives, en cohérence avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles permet non seulement de réunir et d'améliorer les conditions d'un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap mais également de partager des expertises, des connaissances, des savoirs et des savoir-faire avec l'ensemble des acteurs.

Bien que la difficulté réside encore dans le fait qu'elle ne soit pas financée ou qu'il soit compliqué de dégager un budget, il est néanmoins crucial de légitimer cette fonction d'appui ressource, qui est pertinente, enrichissante pour tous les acteurs mais surtout bénéfique pour la personne accompagnée. En effet, elle lui garantit la cohérence des interventions et facilite ainsi son parcours et sa qualité de vie.

La fonction d'appui ressource requiert une posture d'humilité et nécessite de promouvoir la pédagogie du doute, c'est-à-dire de savoir reconnaître que l'on ne sait pas tout et avoir le réflexe de recourir à l'autre.